LA PASSERELLE

BULLETIN D'INFORMATION DE LA CELLE DUNOISE

N° 120 - Printemps 2019

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Les travaux du Conseil municipal	5
État-Civil	13
Travaux dans la commune	14
Élagage des arbres	17
Billet d'humeur, billet d'humour	18
Expression d'un cellois	19
La page des villages, Marseuil	21
Dispositif pour l'amélioration de l'habitat	24
Assainissement non collectif	25
La page des écoliers	26
Le pudding du développement durable	27
La vie des associations	28
Calendrier des manifestations	32

Mairie de La Celle Dunoise
1, Route des Peintres
23800, La Celle Dunoise
Tél : 05 55 89 10 77, Fax : 05 55 89 20 29
Courriel : mairie@lacelledunoise.fr

Le site internet de la Celle Dunoise est mis à jour régulièrement avec de nouvelles informations. Soyez nombreux à nous rendre visite : http://www.lacelledunoise.fr

La Passerelle est ouverte à tous. N'hésitez pas à déposer vos propositions d'articles ou suggestions à la Mairie avant le 8 juin.

Directeur de la publication : Claude Landos
Comité de rédaction : Responsable : Ghislaine Cerclay
Membres : Isabelle Évrard, Josiane Garnotel, Catherine Godin, Michel Minaret.

Le mot du Maire

Chers amis,

Vous avez entre les mains ce nouveau numéro de *La Passerelle* qui va vous donner de nombreuses informations sur notre Commune.

Les gros travaux d'infrastructure vont bon train et la basse tension et l'éclairage du bourg sont terminés. Le chantier de la fibre optique va reprendre et notre projet de réfection de l'assainissement du bourg devrait se terminer dans les délais prévus… pour de longues années de fonctionnement. La disgracieuse station actuelle va disparaître, ce qui permettra un nouvel aménagement paysager dans la proximité des gîtes, du camping et de la promenade des Sillons.

Le recensement des habitants de la Commune est maintenant terminé et je remercie les agents recenseurs et la coordinatrice pour le sérieux de leur travail et bien sûr la population pour son accueil. Nous aurons dans les prochaines semaines les chiffres de notre population qui aura encore diminué semble t'il.

Nous devons développer une politique d'accueil de nouveaux arrivants afin de conserver nos commerces et services, en particulier nos classes du RPI La Celle /St Sulpice.

Nous avons gardé encore pour la rentrée prochaine nos quatre classes, et cela grâce à la mobilisation des parents, des enseignants et des élus, mais nous avons encore eu cette année notre RPI en ligne de mire par l'Éducation Nationale. Soixante quatre enfants seulement sont prévus au RPI pour la rentrée 2019.

Quelques parents ont choisi d'inscrire leurs enfants dans d'autres communes. La mobilisation des parents lors de la menace de fermeture et les rencontres du conseil d'école montrent pourtant l'attachement des familles à leur école et la qualité des enseignements.

Inscrire ses enfants à l'école du Village et utiliser les services de proximité est un engagement citoyen. Merci de votre mobilisation.

Le recensement nous a déjà permis de connaître le nombre des logements vacants : 99 et des résidences secondaires : 174.

Nous avons donc un potentiel d'habitants permanents supplémentaires non négligeable et je soumets ces chiffres à votre réflexion pour essayer ensemble de gagner de nouveaux résidents permanents ou réguliers.

Un autre point important est le rendu du Plan Particulier pour la Creuse (PPC) suite à la fermeture de l'entreprise GMS de La Souterraine.

Il a conduit à des discussions et à de nombreuses rencontres durant plusieurs mois. Le résultat semble t'il ne sera pas à la hauteur de nos attentes... Preuve s'il en était besoin que sans initiative locale publique ou privée, il n'y aura pas de salut pour nos petites Communes.

Le mouvement des "gilets jaunes" a animé et continue de faire l'actualité en France actuellement, les manifestations, les cahiers de doléances, les propositions et les débats, ont atteint aussi notre Commune. Ce mouvement a fait renaître une démocratie et des débats de proximité. Notre Commune a tout de suite ouvert un cahier de doléances dans lequel un certain nombre d'habitants se sont exprimés, qu'ils en soient remerciés. Les propositions ont été comme prévu transmises à la Préfecture qui les acheminera pour qu'elles enrichissent le débat national. Notre boîte à suggestions est par contre toujours disponible à la Mairie pour recevoir vos contributions.

Nous étions à votre disposition pour l'organisation matérielle de rencontres citoyennes, mais il n'y a pas eu de demande locale.

Notre Bar - restaurant - épicerie, « *La Bergerie* » doit rouvrir sous peu, sans doute avec un autre nom. Merci à tous ceux qui ont participé à la recherche des nouveaux gérants, au nettoyage et à l'aménagement des locaux.

La mise au point du nouveau projet a été longue et complexe. Faisons que ce nouveau commerce vive et rende service aux Cellois… longtemps !

Merci à l'Auberge des Pêcheurs pour les services rendus durant ces longs mois...

La Saison d'été approche et se prépare, mais des animations ont déjà lieu. Vous avez en dernière page un calendrier des animations pour les prochains mois. Merci aux associations, aux bénévoles et faisons que la foule soit, comme tous les ans, présente pour encourager les initiatives et les bonnes volontés.

Je vous souhaite un beau printemps

Claude Landos.

Ramassage des déchet ménagers

La mise en place du nouveau système de ramassage des déchets ménagers par Evolis, se fait progressivement et entraîne parfois quelques désagréments ; c'est inévitable en période de mise au point. Si vous rencontrez des difficultés, il faut tout de suite faire remonter l'information au secrétariat de la Mairie ou directement au service Info-Déchets d'Evolis au 05 55 89 86 06.

Les travaux du Conseil municipal

Séance du Conseil municipal du 19 décembre 2018

Le dix-neuf décembre deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil municipal de La Celle Dunoise légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude Landos, Maire.
Etaient présents : Mesdames et Messieurs Claude Landos, Catherine Godin, Pascal Lemaître, Michel Minaret, Cathal Quigg (arrivé à 20h40), Sylvain Mauchaussat, Nicolas Deuquet, Isabelle Evrard, Philippe Nadal.
Etaient excusés : Madame et Messieurs Michèle Dupoirier, Laurent Barrege, Ghislaine Cerclay, Alain Serret.
Avaient reçu procuration : Mme Catherine Godin de Mme Michèle Dupoirier, M. Michel Minaret de Mme Ghislaine Cerclay, M. Nicolas Deuquet de M. Alain Serret.
M. le Maire fait part Conseil municipal de la démission de Mme Brigitte Guinot.
M. Philippe Nadal annonce au Conseil municipal sa démission et quitte le Conseil municipal à 20h20.
Monsieur Nicolas Deuquet est élu secrétaire de séance.
Le compte- rendu de la séance de conseil municipal du 09 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1 – Finances - Budget

- Point sur le prêt à la caisse des dépôts : Le prêt ne pouvant être signé avant le vote du budget, la délibération prévue lors de cette séance est repoussée après le 15 Avril 2019.
- Mme Catherine Godin fait un point sur l'état du budget communal.

Concernant le budget principal :

- en fonctionnement : Dépenses réalisées 529 009,87 € soit 63.71% du budget prévisionnel
  Recettes réalisées 785460.34 € soit 95% du budget prévisionnel
- en investissement : Dépenses réalisées 177466.83 € soit 61.09% du budget prévisionnel
  Recettes réalisées : 94121.31 € soit 32.40% du budget prévisionnel

Concernant le budget Assainissement :

- en exploitation : Dépenses réalisées : 10 043,71 € soit 55,97% du budget prévisionnel
  Recettes réalisées : 675,78 € soit 3.81% du budget prévisionnel
  A noter n'ayant toujours pas reçu de la SAUR la consommation, les recettes d'exploitation ne prennent pas en compte la taxe d'assainissement.
- en investissement : Dépenses réalisées : 330 431.88 € soit 26.58% du budget prévisionnel
  Recettes réalisées : 370 532.02 € soit 29,80% du budget prévisionnel

2 – Point sur les travaux

- ***Assainissement***

Les réunions de chantier se déroulent tous les jeudis 14h00, le calendrier est pour l'instant respecté. Un nettoyage des rues sera effectué avant les vacances de l'entreprise. Les travaux reprendront le 07 janvier route des peintres et chemin des sillons.
Des modifications sur la rue des Pradelles sont à prévoir, ce qui va engendrer un supplément estimé de 25 000 euros.
La place de la Fontaine ne sera pas commencée avant le printemps.

- ***Réseaux et Eclairage public***

Les lignes basses tensions enfouies sont raccordées chez les particuliers depuis le début de la semaine et l'éclairage public est terminé. Les poteaux seront enlevés en janvier 2019.
Pour la ligne haute tension, une réunion de chantier a eu lieu le 11 décembre.
La première partie est déjà en service et les poteaux ont tous été démontés sauf 2 pour cause de culture, ils seront enlevés avec ceux de la deuxième partie.
Les travaux de la deuxième partie sont pratiquement terminés (commune de St Sulpice).
La mise en service se fera en mars 2019. Autour du 20 mars 2019, il sera installé plusieurs générateurs électriques qui alimenteront le réseau (prévoir des coupures lors du passage sur générateur).
La mise sous tension des lignes enterrées se fera les 25 et 26 mars 2019.
La dépose des poteaux se fera en mai et juin 2019.

- ***Terrasses Gîtes et chalets***

Les travaux des terrasses des gîtes et chalets sont terminés, il ne reste plus que les escaliers des 3 chalets de la Baignade à terminer, ce sera fait pour les vacances de Noël.
Il faudra maintenant travailler avec la commission fleurissement pour finir l'aménagement.

- ***Tennis***

Suite à la dégradation du court de tennis, il a été décidé de faire un enrobé tout autour du court du terrain de tennis afin que les gravillons n'arrivent plus sur le terrain synthétique.
Les travaux auront lieu avant la saison estivale.

3 – Projets 2019

- ***Travaux d'amélioration des appartements et des Gîtes***

Comme indiqué lors du dernier conseil, les subventions DETR ne pourront être sollicitées pour 2019.
La commune doit faire des choix sur les priorités et étudier ce qui peut être fait avec ses fonds propres.
Nous avons décidé de nous concentrer sur les travaux à effectuer sur les gîtes, le restaurant la Bergerie et les 2 logements au-dessus de la mairie.
Prévoir des devis avant fin 2019 afin de déposer les dossiers au DETR.

- ***Atlas de la Biodiversité***

Le Maire rappelle les délibérations n°2016-02-04, 2016-03-19, 2017-01-07 et 2018-05-11 par lesquelles la commune de La Celle Dunoise s'est engagée dans la démarche pour l'établissement d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).
En raison de la complexité du montage des dossiers des diverses demandes de subventions et partenariats, Monsieur le Maire propose de limiter le projet en faisant des choix sur

les actions à privilégier et d'annuler la demande de fonds européens (Leader) qui avait été faite auprès de la CCMVOC. Cela permettra d'avancer et obtenir plus rapidement les premiers résultats tout en limitant le coût de financement à 10 000.0€ (Dotation du Fonds de la Biodiversité 4 225.00€, EDF 2 000.00€, Fonds propres 3 775.00€). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet tel que décrit par Monsieur le Maire,
- Décide d'annuler la demande de fonds européens (Leader) déposée auprès de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse,
- Mandate le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- ***Restaurant La bergerie***

Le Maire informe l'assemblée que les deux repreneurs potentiels ont finalement renoncé à leur projet.
M. le Maire indique qu'il y a un nouveau candidat qui serait disponible à partir d'Avril.
En attendant que le projet soit monté et présenté à la commune, il est décidé de continuer à chercher de nouvelles candidatures.

4 – Questions et informations diverses

- Suite à la fermeture pour congés de l'Auberge des Pêcheurs du 07 janvier au 20 janvier 2019, le dépôt de pain sera tenu à la bergerie par des bénévoles et des élus.
- Tarifs des Cantines scolaires du RPI :
  La commune de Saint Sulpice a voté l'augmentation des tarifs de la cantine qui n'ont pas été augmentés depuis 2013. La commune de La Celle Dunoise doit à son tour délibérer.
  • Repas Enfant Régulier : 2,65 euros au lieu de 2,60 euros
  • Repas Enfant Non Régulier ou adulte à faible revenu : 3,20 euros au lieu de 3,12 euros
  • Repas Enseignant Régulier : 4,70 euros au lieu de 4,60 euros
  • Repas Enseignant Non Régulier : 5,20 euros au lieu de 5,10euros
  Vote : 1 abstention, 10 pour.
  Il va falloir rencontrer la commune de Saint Sulpice en janvier pour travailler sur la convention et la signer.
- SIARCA
  Travaux réalisés en 2018 sur la commune de La Celle Dunoise :
  - Restauration de la ripisylve et enlèvements d'embâcle sur le ruisseau des Chantadoux et le ruisseau d'Isles.
  - Restauration de la ripisylve et enlèvements d'embâcle sur la rivière Creuse en aval du barrage de l'Age.
  - Créations de passages à gué et de descentes aménagées afin que le bétail puisse s'abreuver et franchir les cours d'eau sans détériorer les berges.

  Travaux en 2019 sur la commune de La Celle Dunoise :
  Début janvier 2019, l'entreprise Solidarité Accueil en charge des travaux va intervenir en aval du pont du bourg de La Celle Dunoise jusqu'au moulin de la Barde.
- Réunion le 17 Décembre 2018 sur les cyanobactéries à Eguzon. Une réunion a

rassemblé l'Agence de l'eau, les Communes baignées par la Creuse, la Com d'agglo, la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse (CCMVOC), ainsi que des spécialistes de l'ARS, le SIARCA et des bureaux d'étude...

La problématique de la salubrité des eaux de baignade est posée mais complexe. Un groupe de travail permanent devra étudier le problème et mutualiser les solutions.

- Course Le Gué des Buis le 13 juillet 2019 organisé par l'UFOLEP
- Possibilité le 8 mai 2019 d'un Swim Run entre Glénic et La Celle Dunoise. (Courses à pieds et à la nage)
- Information sur la création d'une nouvelle association « La Grange aux Belles » autour de la musique et des animations culturelles.
- La programmation de l'éclairage du bourg se faisant une à deux fois dans l'année, il faudrait voir avec les associations, les animations prévues en 2019 afin de programmer aux mieux l'éclairage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50

Séance du Conseil municipal du 7 février 2019

Le sept février deux mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil municipal de La Celle Dunoise légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude Landos, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Claude Landos, Pascal Lemaître, Catherine Godin, Michel Minaret, Cathal Quigg, Laurent Barrège, Sylvain Mauchaussat, Nicolas Deuquet, Isabelle Evrard, Ghislaine Cerclay, Alain Serret.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19/12/18. Vote : pour à l'unanimité. Alain Serret est désigné secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour : M. Le Maire propose que le point sur Le RPI soit traité en point n°2.

Rajouts à l'ordre du jour :

- demande de résiliation de bail des locataires T5 Maison Lalière,
- désignation d'un suppléant à la commission de contrôle gestion des listes électorales

1/ Démission de la 1re adjointe

La Préfecture a accepté la démission de Mme Dupoirier. De ce fait M. Pascal Lemaitre ; second adjoint, devient d'office le 1er adjoint. Il est proposé de désigner un quatrième adjoint. Les adjoints et le Maire y sont favorables au regard de la charge de travail. La question est posée au conseil municipal qui y répond favorablement. Pour le poste de 4ème adjoint, Mme Ghislaine Cerclay se propose. Vote à bulletins secrets, 10 pour, 1 abstention.

M Alain Serret se propose pour suivre les affaires scolaires avec Mme Isabelle Evrard.

M. le Maire rappelle les différentes délégations des adjoints :

M. Pascal Lemaître sera délégué suppléant de la Commune au sein du conseil communautaire en lieu et place de Michèle Dupoirier, en tant que 1er adjoint.

Mme Godin sera chargée des affaires sociales.

Mme Cerclay, 4e adjointe, aura délégation pour les affaires scolaires, secondée dans cette commission par M. Serret et Mme Evrard.

Commission de contrôle des listes électorales. M. Laurent Barrège se propose pour être suppléant de M Alain Serret.
Vote : oui à l'unanimité.

2/ Point sur le RPI

M. Michel Minaret relate l'entretien avec M. Fichet, DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale). Ce dernier, après avoir rappelé l'importance des petites écoles rurales a annoncé son intention de fermer une classe à Chéniers et une classe à St Sulpice le Dunois. Son projet est de supprimer des classes afin de renforcer le contingent des professeurs remplaçants.
M. le Maire reconnaît que l'effectif est en légère baisse sur le RPI, mais que cela ne justifie pas cette fermeture. Mme Cerclay expose les difficultés que provoqueraient une telle fermeture à St Sulpice le Dunois : remise en cause des projets communs, classe enfantine avec isolement d'un enseignant, augmentation des effectifs à La Celle Dunoise, avec beaucoup d'élèves à besoins particuliers. Elle précise que les locaux de La Celle Dunoise ne sont pas adaptés pour recevoir 47 à 49 élèves, surtout la cantine. Elle rappelle que ce n'est pour l'instant qu'un projet de fermeture et qu'il faut montrer la détermination des municipalités pour que cela ne se produise pas.
M. Serret rappelle brièvement les points évoqués lors de la réunion organisée par les parents d'élèves le 5/2/19. Il préconise de rédiger un courrier à l'intention du Président de l'Association des Maires de France, ainsi qu'au Ministre de l'Éducation Nationale et à Madame la Préfète au regard des déclarations faites l'an dernier par le Ministre et la Rectrice de l'académie auxquelles s'ajoute le non-respect de la Charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural du 23/6/2006.
M. Le Maire fait lecture du courrier de M. Delafont, Maire de St Sulpice le Dunois à M. L'inspecteur d'Académie. Ce courrier, après quelques modifications, sera co-signé par M. Le Maire.
M. Serret propose de faire voter une motion dont il fait lecture :
« Le Conseil Municipal de la Commune de La Celle Dunoise s'oppose vivement à la fermeture d'une des classes du RPI la Celle Dunoise et St Sulpice le Dunois.
La proposition de fermeture d'une classe à St Sulpice le Dunois de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale n'a pas été formulée dans le délai de deux ans en amont comme énoncé dans la Charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural du 23/6/2006, elle vient à l 'encontre du ratio nombre d'élèves par rapport au nombre d'enseignants et surtout elle compromet gravement la qualité de l'accueil des élèves ainsi que les nombreux projets pédagogiques portés par les enseignants en partenariat avec les municipalités sus citées.
La Municipalité de La Celle Dunoise et celle de St Sulpice le Dunois ont réalisé de nombreux investissements dans le but d'offrir un enseignement et un accueil de qualité nécessaires en milieu rural.
Elles ne peuvent envisager que cela soit mis à mal par une décision davantage budgétaire que pédagogique, et que soit compromise la finalité des projets de développement culturels et d'offre locative entrepris dans nos communes. »
Motion votée à l'unanimité.

3/ Structures Touristiques
M. Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le renouvellement de la convention de commercialisation avec l'EPIC.
Vote : oui à l'unanimité.
Une rencontre avec MM Jean Michel Devaux et Jean Louis Bathier est toujours d'actualité et devrait avoir lieu prochainement.
Tarification de structures : Il faudra se renseigner sur la possibilité de faire des locations longue durée (supérieures à trois semaines) en basse saison.
Concernant une location longue actuelle, le conseil se prononce sur le fait d'offrir une semaine gratuite sur 4 semaines réservées pour les prochains contrats de location allant de février à mars 2019.
Vote oui à l'unanimité.

4/ Personnel communal
Il est proposé au conseil de prendre une délibération pour le recrutement d'un agent technique saisonnier pour la durée du 14/2 au 13/9/19.
Vote : oui à l'unanimité
Michel Minaret demande à ce que soit réfléchi le fait de proposer un CDI avec un temps de travail annualisé…Une réflexion sera menée en ce sens.

5/ Bail location 7 rue de la Marche
Le loyer de cette habitation avait été revu à la baisse en 2016 et afin de ne pas être indexé sur l'indice INSEE. Les locataires demandent une nouvelle révision de ce loyer actuellement de 750 €, afin d'être plus conformes aux loyers usuels creusois. Le conseil propose de réduire le loyer à 600€ sans indexation. Vote : 1 contre, 3 abstentions, 7 pour.

Information est donnée par M. Le Maire que les locataires du T5 de la « maison Lalière » demandent une résiliation de leur bail pour le 2/4/19, soit avec un préavis de 2 mois seulement.
Vote : oui à l'unanimité. Il est dit que le loyer ne sera pas révisé au 1er mars conformément au bail et que le loyer du 1er et 2 avril 2019 ne sera pas réclamé.

6/ Informations sur les dossiers en cours
M. Lemaitre expose l'avancement des travaux en cours dans la Commune.
Concernant la basse tension et l'éclairage public : les travaux sont terminés.
Concernant la haute tension : des groupes électrogènes seront installés vers le 25 mars pour pallier aux coupures lors du changement lignes aériennes/lignes enfouies. Les poteaux des lignes aériennes seront enlevés mi-juin.
Les travaux pour l'assainissement progressent régulièrement et la construction du bassin d'orage va débuter la semaine prochaine. Il est envisagé d'aménager l'espace par la suite en espace paysager.
EVOLIS : des problèmes restent à résoudre concernant les poubelles et bacs dans les espaces collectifs, campings, gîtes etc...
M. Minaret fait état des travaux de voirie : Certains travaux ont posé soucis, s'expliquant

entre autres par les délais entre l'énoncé des travaux et la réalisation de ceux-ci. Des problèmes subsistent route de Lavaud.
M. Pascal Lemaitre tient à remercier les agriculteurs qui sont venus chercher des gravats lors des travaux pour améliorer les chemins.
Amendes de Police : Un point va être fait pour identifier les panneaux de circulation à acheter.

7/Informations diverses
- Informations financières :

BUDGET PRINCIPAL

Compte de résultat

Fonctionnement		**Investissement**	
Recettes 2018	591 271,05	Recettes 2018	46 344,86
Dépenses 2018	-533 577,43	Dépenses 2018	180 390,27
Résultat 2018	57 693,62	Résultat 2018	-134 045,41
Excédent 2017	238 523,54	Excédent 2017	48 210,37
Excédent d'exploitation à fin 2018	296 217,16	Déficit d'investissement à fin 2018	-85 835,04
		Virement 2017 sect fonc	129 590,00
		Excédent 2018	43 754,96
	** restes à réaliser*	Dépenses RAR*	-25 180,07
		Recettes RAR*	62 007,80
		Résultat	80 582,69

BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement		**Investissement**	
Excédent antérieur reporté 2017	0 ,00	Excédent antérieur reporté 2017	10 872,83
Résultat exercice 2018	8 647,10	Résultat exercice 2018	29 227,31
Solde d'exécution cumulé	8 647,10	Solde exécution 2018	40 100,14
Restes à réaliser			
Dépenses	-898 177,48	Recettes	652 010,50
		Solde	-246 166,98

Ce déficit sera absorbé par un emprunt

Le bilan financier est satisfaisant pour le fonctionnement. En ce qui concerne les investissements, la municipalité est dans l'attente du versement de certaines subventions.
- Perspectives : Une rencontre devrait être organisée au sein du Conseil, puis avec Mme Geneviève Barrat, Vice-Présidente de la Région, pour évoquer les services de proximité, aborder les perspectives de Court-Circuit, La Poste.

- Réunion Frontage : Réunion très intéressante, une vingtaine de participants. Plusieurs suggestions ont été formulées, qui seront examinées par le comité de pilotage. Prochaine étape le 13/04, journée nature et atelier de plantations collectives.
- Recensement de la population : il s'est très bien déroulé, il ne reste à ce jour que 4 personnes à contacter. Les agents recenseurs ont été impressionnés par le nombre de maisons vacantes sur la commune.
- Restaurant La Bergerie : une personne a été rencontrée car intéressée mais plutôt pour l'aspect saisonnier et serait prête pour effectuer la saison d'été (avril à septembre) afin de tenir le bar, le restaurant et l'épicerie. Ce repreneur pourrait débuter en avril. Sa compagne pourrait maintenir l'épicerie ouverte le reste de l'année. Il n'est en revanche pas intéressé par la location de l'appartement.
Le loyer proposé serait de 400€ TTC pour une durée de 6 mois en location saisonnière, matériel plus restaurant, avec une gratuité pour le mois d'avril.
Vote : oui à l'unanimité.
- La prochaine fête communale aura lieu les 3 et 4 Août 2019.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00h55.

Recensement de la population

Merci à nos deux agents recenseurs qui ont accompli leur tâche avec beaucoup de sérieux, d'investissement et de détermination.

Un grand merci également à l'ensemble de la population qui leur a réservé un accueil chaleureux et productif.

Pour mémoire, se faire recenser est un acte citoyen et obligatoire qui permet à une commune de faire valoir ses droits à dotation en fonction du nombre de ses habitants.

Catherine Godin

Exposition

Une exposition en hommage à **Pierre Dhéron**, animateur du Comité des fêtes à partir des années 1940, aura lieu cet été à La Celle Dunoise.

Les personnes qui auraient des photos, des tableaux ou des objets le concernant peuvent s'adresser à :

Renate Dupont 06 09 44 50 43

Christophe Rameix 06 82 11 52 05

État-Civil

Décès, nous regrettons :

Serge **Carrero**, né en 1946, Saint Sulpice le Dunois, décédé le 22 décembre 2018, inhumé le 24 décembre à La Celle Dunoise.

Patrick **Barlot**, né en 1955, Le Bourg, décédé le 30 décembre 2018, inhumé le 2 janvier 2019 à La Celle Dunoise.

Thérèse **Moreau**, épouse Fulcrand, née en 1934, décédée le 7 janvier 2019, inhumée le 9 janvier à La Celle Dunoise.

Didier **Defressigne**, né en 1934, décédé le 13 février 2019, inhumé le 15 février à La Celle Dunoise.

Estelle **Château**, épouse Larousse, née en 1931, La Bussière, décédée le 16 février 2019.

Naissance, nous accueillons :

Luka **Papini**, né le 27 janvier 2019 de Guillaume Papini et Sophie Poupin, Les Chiers.

Nouveaux arrivants :

Nous souhaitons la bienvenue à Alain et Jocelyne **Reichard** qui ont emménagé au Lotissement des Rouches.

Merci à nos généreux donateurs :

Une personne anonyme qui a fait don de 20€ pour l'école en remerciement de la carte des écoliers.

Jean Claude **Delage**, Grand Marseuil qui a fait don de 150€ pour le CCAS,

Jacques **Delage**, Grand Marseuil qui a fait don de 150€ pour le CCAS,

Madame **Chabot,** Angers (49) qui a fait don de 50€ pour les œuvres sociales de la Commune.

Attention, si vous souhaitez figurer dans les rubriques « nouveaux arrivants » ou « jeunes diplômés » de *la Passerelle*, signalez-vous en mairie. Nous publierons les informations que vous nous aurez fournies par écrit.

Travaux dans la commune

Travaux d'enfouissement :

Les travaux pour la basse tension et l'éclairage public sont terminés. Il ne reste plus qu'à bitumer le tour des candélabres. Ces travaux de finition seront effectués dès que les températures seront plus chaudes.

Haute tension : pour ce chantier aussi nous arrivons à la fin, puisque la bascule réseau aérien/réseau sous-terrain s'effectuera les 25 et 26 mars. Auparavant, nous verrons l'installation de générateurs qui nous alimenteront en électricité le temps de cette bascule. Ceci engendrera quelques courtes coupures au moment de ces manœuvres.

La dépose des lignes et des poteaux s'effectuera en mai et juin.

Les travaux du réseau de la fibre optique ont commencé mi-mars. Ce déploiement utilisera les gaines déjà en place et ne devrait donc pas occasionner de gros dérangements.

Travaux d'assainissement :

Grâce aux bonnes conditions météo, les travaux sur le réseau ont bien avancé puisque nous arrivons au-delà des 3/4 du programme. Nous avons vu des manœuvres impressionnantes avec l'installation du bassin d'orage et du poste de transfert situés chemin des Sillons.

Il est prévu de terminer les interventions sur le réseau avec la réfection des routes fin avril/début mai. Puis l'entreprise se consacrera à la construction de la nouvelle station d'épuration pour qu'elle soit opérationnelle pour l'été 2019. La déconstruction de l'ancienne station suivra immédiatement. L'espace dégagé par l'installation du bassin d'orage et la disparition de l'ancienne station fera l'objet d'un aménagement paysager en concertation avec le comité de pilotage et le CPIE.

Merci aux agriculteurs qui sont venus chercher des gravats de tranchées pour refaire nos chemins.

Nous pourrons avoir un été sans travaux. Ouf !!!

Travaux de voirie :

La campagne de travaux de voirie à repris dès janvier. En dehors de l'entretien courant de nos routes et pistes, cette année, deux importants chantiers ont été exécutés. Sur la route des Peintres vers Lavaux, l'effondrement de l'acqueduc, dû aux intempéries du printemps dernier, a demandé un gros travail de réparation qui n'était pas prévu. Les gros terrassements nécessaires à l'évacuation des eaux pluviales dans le chemins des Fosses, étaient, eux, prévus de longue date, ils ont pu être budgétisés cette année et seront

bientôt terminés. Les opérations de bitumage de cette voie seront entreprises à la suite dès que les températures le permettront.

La tranchée chemin des Fosses

Travaux du SIAEP :

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, dont nous faisons partie, a entrepris une campagne de réfection de ses installations : travaux d'étanchéité, de sécurisation et d'aménagement intérieur. Des réunions de chantier pour suivre ces travaux ont eu lieu aux réservoirs concernés : la Betoule, la Vallade, les Granges et les Rouches.

Réunions de chantiers à la Vallade et aux Rouches

Avec la neige, des branches sont tombées sur la route… et André attend Isabelle pour lui préparer son déjeuner

Les arbres ont été élagués et malgré la neige, Isabelle a pu arriver chez André pour préparer son déjeuner

Conseil départemental de la Creuse

L'élagage des arbres, une obligation réglementaire et citoyenne

Le Conseil départemental et vos communes font appel à l'esprit de citoyenneté des propriétaires riverains des réseaux routiers afin qu'ils répondent à cette nécessaire obligation d'élagage.

Les épisodes climatiques nous rappellent combien la chute de branches et d'arbres sur les routes et les lignes téléphoniques et électriques ont des incidences graves sur les différentes mobilités et réseaux.

Des ruptures de liaisons routières, ce sont des secours, du personnel soignant ou des aides à domicile qui ne peuvent plus intervenir chez les personnes les plus fragiles ou isolées.

Des réseaux aériens sectionnés, ce sont des services auxquels les personnes n'ont plus accès en cas d'urgence : téléphone, téléassistance,… ou encore des appareils médicaux qui ne fonctionnent plus, s'il n'y a pas plus d'électricité.

En cas de dommages graves matériels et/ou corporels, la responsabilité juridique des propriétaires riverains serait susceptible d'être engagée.

la CREUSE le Département

Ainsi, le Conseil départemental, aux côtés des collectivités, en appelle-t-il, à la responsabilité et à l'esprit citoyen des propriétaires riverains pour qu'ils répondent à l'obligation d'entretien qui leur incombe.

Billet d'humeur, billet d'humour

Alouette je te plumerai …

Tels des alouettes, nous avons bien failli nous faire plumer cette année et stopper en plein vol nos chers petits marmots à l'occasion du risque de fermeture d'une classe du RPI la Celle Dunoise – St Sulpice le Dunois.

Ouf, pour cette fois ci, nous ne sommes plus dans la liste de fermeture des classes mais attention restons vigilants car nous pourrions être les prochains pigeons !

On garde un goût amer de cette mauvaise expérience à croire que désormais l'école n'est plus celle des mots mais celle des maux…

Les problèmes ne sont plus dans les cahiers et il faudra désormais s'habituer à les voir pointer le bout de leur nez et ainsi les noms d'oiseaux pourraient remplacer les cris des enfants dans la cour d'école.

Comme nous l'avons si bien démontré cette année, il faut rester unis, aux aguets, préférer les cris des enfants à ces drôles d'oiseaux qui ne pensent que par les chiffres.

Laissons ces chiffres s'envoler par les fenêtres, ne parlons plus à demi-mots, soyons solidaires pour nos écoles rurales et économisons nos mots pour le jour où l'on aura vraiment quelque chose à dire.

L'école doit rester l'école de l'insouciance et maux de têtes et matières obligatoires ne doivent pas être au programme, préservons nos chers chérubins pour qu'ils découvrent l'école de la vie en douceur sans qu'on leur plume les pattes.

Et surtout mettons tout en œuvre pour avoir le dernier mot et pas celui de la fin.

Isabelle Evrard

Expression d'un cellois

Prénoms et noms		
garçons	et	jeunes filles
PT ; GB ; BT ; ET ; RD ; JCL ; JT ; GS ; GR ; JV ; DM ; AC ; JRL ; JCB ; AD ; JB ; JBE ; AG		HG ; PB ; RB ; JL ; RP ; NL ; JB ; GD ; FD ; MPA ; NA ; RP ; RD ; MLP ; SS ; RD ; AD ; GC ; DC ; EC

Jeunes gens de plus de 70 ans, vous vous reconnaissez ?

Vous êtes, peut être, parmi les derniers indigènes cellois, nés dans notre commune, qui ont fréquenté nos écoles et habité (sauf rares et brèves interruptions) notre territoire.

S'il y a des oublis, rajoutez vous... il n'y a pas de règlement intérieur !

Pour activer nos méninges, essayons de nous classer par rang d'âge ?

Nous ne représentons qu'environ 7 % de la population communale. Nous ne tirons aucune gloire de notre situation, ni de reconnaissance particulière ; nous proposons le cas échéant d'évoquer quelques souvenirs avec des plus jeunes cellois d'adoption.

Heureusement, de nouvelles familles sont venues nous rejoindre sans pour autant combler le déficit démographique chronique depuis notre enfance.

Les causes de cette situation sont nombreuses : disparition de certains métiers, raréfaction pour d'autres tels que paysans, commerçants, artisans etc. et aussi désamour du milieu rural. À vous, jeunes cellois d'essayer d'inverser cette tendance !

Gérard ROLINAT
Gisèle DELAGE

Quelques précisions démographiques :

Ce texte a interpellé le Comité de rédaction de la passerelle et le Conseil municipal a voulu s'intéresser de près à la population de notre commune. Nous avons donc étudié les chiffres publiés par l'INSEE, résultats du recensement mené en 2015, et édités au 27 décembre 2018. Seules quelques données ont retenu notre attention mais vous pouvez retrouver la totalité de l'étude sur le site de l'INSEE ((Institut National de la Statistique et des Études Économiques), avec de très nombreux renseignements réactualisés régulièrement.

La population celloise diminue régulièrement depuis 1968. Remarquons le taux de mortalité qui baisse de façon importante.

	1968	1975	2015
Population totale	880	732	542
Variation annuelle	-2,6%	-1,3%	-2,3%
Taux de natalité	7,6‰	5,2‰	3,8‰
Taux de mortalité	20,6‰	24‰	8,6‰

Nous sommes passé d'une densité démographique de 30,2 habitants au km² à 18,6 hab/km² en une trentaine d'années.

Contrairement à certaines idées reçues, le nombre de résidences principales reste supérieur au nombre de résidences secondaires :

	1968	1975	2015
Résidences principales	289	269	280
Résidences secondaires	125	129	184

Dans le même temps, le nombre de logements vacants est passé de 25 à 101.

Intéressons nous à la composition de la population :

	2010	%	2015	%
0 à14 ans	81	13,3	54	9,9
15 à 29 ans	46	7,6	40	7,4
30 à 44 ans	102	16,8	56	10,3
45 à 59 ans	143	23,6	145	26,8
60 à 74 ans	137	22,6	141	26
75 et plus	98	16,1	106	19,5

Nous constatons que le pourcentage des enfants et des actifs diminue alors que la population plus âgée augmente.

Nous avons noté également, parmi les données du recensement de 2015 :

- que le niveau des diplômés du secondaire est faible mais en hausse,
- que la proportion hommes/femmes est à peu près paritaire,
- que les actifs salariés se répartissent, par ordre d'importance en pourcentage
  dans l'administration, l'éducation et la santé (40,6%)
  dans les commerces, transports, services (15, 6%)
  dans l'agriculture (9,4%)
  dans la construction et dans l'industrie (moins de 5%)
- que la population est composée à 87,5 % de propriétaires,
- et enfin que l'ancienneté d'ancrage des ménages sur la commune est forte puisque 32 % d'entre eux ont emménagé depuis 30 ans ou plus, 10,7 % depuis 20 à 29 ans, 24,9 % depuis 10 à 19 ans, 16,3 % depuis 5 à 9 ans, 10,4 % depuis 2 à 4 ans et seulement 5,7 % depuis moins de deux ans.

Peu de poésie dans ces chiffres, mais ils parlent de notre vie quotidienne, de l'ancrage ancien et solide d'une grande part de la population, d'une lente désertification, du manque d'actifs, de la raréfaction des naissances qui menace nos écoles. Ils nous disent surtout que mémoire et sève nouvelle, racines solides et pousses nouvelles forment les plus beaux arbres.

Ghislaine Cerclay

La page des villages : Marseuil

Marseuil : le grand et le petit

Marseuil est composé de deux villages : le Petit et le Grand Marseuil, distincts l'un de l'autre. Une centaine de mètres les sépare, mais aussi un petit et pourtant assez profond vallon dans lequel coule le ruisseau du Pont Tabarin. Ce ruisseau courait traditionnellement sous un pont - d'où son nom - de bois, prévu pour une charrette. Cette « planche » permettait que se continue le chemin qui conduisait, en passant par le Guémontet, jusqu'au Bourg d'Hem. Ce chemin a été remplacé sous le Second Empire par une route ; la planche a disparu et le ruisseau est canalisé sous la route. Cette voie communale a été classée en 1883 et s'est vue attribuer le numéro 3. Un joli étang de pêche donne de la grâce à cet endroit bien que le ruisseau ne soit plus qu ' « intermittent ».

Il m'est difficile de pister l'origine du toponyme « Marseuil ». Dans le terrier de la Villatte en 1520 nous rencontrons « Marceulx », dans celui de Dun en 1578 : « Marceul » et enfin dans celui de Chantouan en 1599 : « Marseuil ». Henri Hemmer l'orthographie « Marseuille » dans son « Dictionnaire topographique : table des formes anciennes et des variantes modernes » publié par les Archives départementales de la Creuse. « Marceul » - tel que ce toponyme est donc orthographié dans le terrier de Dun - peut se traduire par « jeune porc » ou « porc de mars » d'après le dictionnaire du moyen français (1330-1500) du CNRS. Ah bon !!! ????

Grâce à une autre orthographe, voici une bien jolie variante : « marsieule » se traduit par « ellebore » ou « hellebore » d'après le « Nouveau dictionnaire général français-auvergnat » de Pierre Bonnard, publié aux éditions Créer. Ellebore se dit également « marsioure » ou « marsioule » d'après le site « etymologie-occitanie.fr ». Mais qu'est-ce donc qu'un ellebore ? Il s'agit d'une espèce de plantes issue de la famille des renonculacées, du genre helleborus, du grec : helein = faire périr et bora = nourriture. Ellebore est un mot latin et une autre approche permet de dire que c'est une plante herbacée dont la racine est vermifuge et purgative et qu'elle passait autrefois pour guérir la folie.

Rappelons-nous dans la fable « Le lièvre et la tortue » de Jean de La Fontaine :

Pied de griffon

« Rien ne sert de courir ; il faut partir à point.
Le Lièvre et la Tortue en sont un témoignage.
Gageons, dit celle-ci, que vous n'atteindriez point
Sitôt que moi ce but. - Sitôt, Êtes-vous sage ?
Répartit l'animal léger.
Ma commère, il faut vous purger
Avec quatre grains d'ellebore. »

La rose de Noël et le colchique d'automne sont des hellebores. Depuis 1989, l'hellebore fétide ou pied de giffon appartient à la catégorie de plantes protégées en Creuse.

Mais nous parlions de Marseuil n'est-ce pas ?

En 1911, d'après le dénombrement le Grand Marseuil comptait 22 maisons et 75 habitants ; le petit Marseuil 19 maisons et 68 habitants.

En 1921, le grand Marseuil comptait 21 maisons et 65 habitants ; le petit Marseuil 8 maisons et 20 habitants.

À Marseuil, les Brunet étaient les plus nombreux au XIX^{e} siècle, par sondage dans les registres de mariage, pour 32 Brunet, nous trouvons 15 Frappat, 11 Chénier, 9 Bellon. Les autres patronymes répandus sont Servant, Morlon, Dechezleprêtre, Bridier et Ducouret. Le prénom Jean se transmet de père en fils, surtout au début du siècle et il y avait plusieurs Jean Brunet aux mêmes dates ; dans la famille Frappat également ce prénom se transmet. Les futur(e)s du petit Marseuil choisissent leur(e)s futur(e)s au grand Marseuil et inversement ! Le même sondage au XIX^{e} siècle donne 33 mariages entre les deux Marseuil, pour, dans le même temps, 8 unions avec un(e) promis(e) de Longsagne, tout à côté et 4 de Caux sur la rive gauche. Les autres origines sont assez dispersées et concernent de nombreux villages de La Celle Dunoise, mais aussi d'autres communes proches puisque 8 viennent de Chéniers et 6 du Bourg d'Hem. Une remarque peut être faite : deux logiques sont en présence. D'une part, on se marie à proximité, peut-être parce qu'on se connaît, tout simplement, ou peut-être par stratégie familiale, pour agrandir le domaine agricole. Mais aussi on se marie à la faveur de rencontres faites grâce à la profession ; à Marseuil il y a beaucoup de charpentiers et ils se marient volontiers avec une sœur, une fille, une cousine de charpentier, ce qui explique une relative dispersion géograhique. Les veufs sont nombreux, il coexiste deux types de remariages : les premiers sont très rapides et sont souvent liés à un décès dû à une suite de couches – il faut une femme pour s'occuper du ou des enfants - ; les seconds sont tardifs et répondent à d'autres logiques : les âges sont alors assez disparates, pouvons-nous dire qu'un homme épouse sa servante, « il n'y a pas forcément de mal à cela ! »

En 1911, au petit Marseuil, dans une maison abritant 7 personnes, il y avait une servante nommée Louise, âgée de 12 ans. Elle était née de père inconnu et nous avons peu de ren-

seignements concernant sa mère. Pourtant la scolarité, depuis 1882 et les lois Jules Ferry, était obligatoire jusqu'à 13 ans. Et bien, il y avait des dérogations. Les élèves titulaires du certificat d 'études primaires pouvaient quitter l'école dès 11 ans, et d'autre part, les enfants « employés, hors de leur famille, dans l'agriculture » étaient dispensés « d'une des deux classes de la journée »[1].

Lonsagne et les 2 Marseuil ont une particularité à La Celle-Dunoise : ce sont les deux seuls villages qui ont connu une opération de remembrement. En effet, en juin 1963, la municipalité organisa une consultation auprès des propriétaires fonciers de la commune. Seuls 5 villages se sont prononcés en faveur du remembrement et le remembrement de l'ensemble de la commune a été rejeté. Il fallut alors attendre 1967, en accord avec les services du département, pour un remembrement partiel qui ne concerne alors que Marseuil, Lonsagne et les Combres, donc sur un ensemble suffisamment homogène. Le projet définitif fut entériné par la Commission communale le 21 mai 1970. Les travaux se sont échelonnés entre février et novembre 1971. La première opération a vu le regroupement de 24 parcelles en une unique de 8 hectares et demi.

Josiane Garnotel

L'étang de pêche entre les deux Marseuil

1 - Loi du 28 mars 1882 sur le site education.gouv.fr

Des aides pour améliorer votre logement…

Jusqu'à la fin de l'année 2019, le Conseil départemental est maître d'ouvrage des PIG Habitat[1] en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et les EPCI engagés dans la démarche.

Des aides financières peuvent être attribuées aux propriétaires occupants (sous condition de ressources) ou bailleurs qui conventionnent leur logement, pour des travaux liés à l'amélioration de l'habitat privé.

Elles concernent les domaines d'intervention suivants :

- travaux lourds pour rénover un logement indigne et/ou très dégradé
- travaux d'amélioration énergétique (fenêtres, chauffage, isolation…)
- travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie (remplacement baignoire par une douche, accessibilité extérieure…).

La Cellule Habitat du Conseil Départemental de la Creuse est composée d'animateurs, de conseillers en économie sociale et familiale, de techniciens du bâtiment et d'assistantes administratives. L'équipe vous accompagne dans vos démarches : évaluation de votre projet, recherche de financements, montage de votre dossier...

Des référents administratifs sont affectés par secteur : ils se déplacent sur demande au domicile des particuliers. Egalement, des permanences sont organisées sur rendez-vous généralement le deuxième mercredi du mois à Grand Bourg, le troisième mercredi à La Souterraine et le dernier mercredi à Dun le Palestel. D'autres permanences sont mutualisées avec l'Espace Info Energie et la chargée de mission Architecture et Paysage de la Communauté de communes.

Avant d'engager vos travaux, n'hésitez pas à contacter la Cellule Habitat du Département de la Creuse : 05 87 80 90 30 – habitat@creuse.fr

1 - Programme d'intérêt général (Pig) «Habitat Qualité»

Assainissement non collectif

Evolis 23 nous communique :

Le service Eau & Assainissement d'Evolis 23 vous propose de débuter cette année avec une bonne nouvelle pour l'assainissement non collectif : les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sont reconduites pour 3 ans afin de permettre aux usagers volontaires de remettre aux normes leur installation ANC. Jusqu'à 2550 € de subvention (30% de 8500 € TTC, coût plafond de l'opération) pour une installation éligible.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- être propriétaire du bâtiment avant 2011 (critère non discriminant pour les donations ou les héritages),
- l'installation doit avoir été réalisée avant le 10/09/2009,
- le bâtiment doit être en zonage ANC,
- le bâtiment doit avoir fait l'objet d'un diagnostic par le SPANC, dont le rapport permet de conclure sur l'existence d'un danger pour la santé des personnes ou d'un risque environnemental avéré ou une absence d'installation.

Une communication vers les usagers sera bientôt élaborée. En attendant, si vous connaissez des administrés souhaitant se lancer dans l'aventure, ils peuvent nous écrire par courrier en précisant bien l'adresse de l'immeuble concerné, ou grâce au formulaire sur notre site internet (http://www.evolis23.fr/mon-assainissement-individuel/subventions/).

Paméla GUIONIE - Cheffe du service

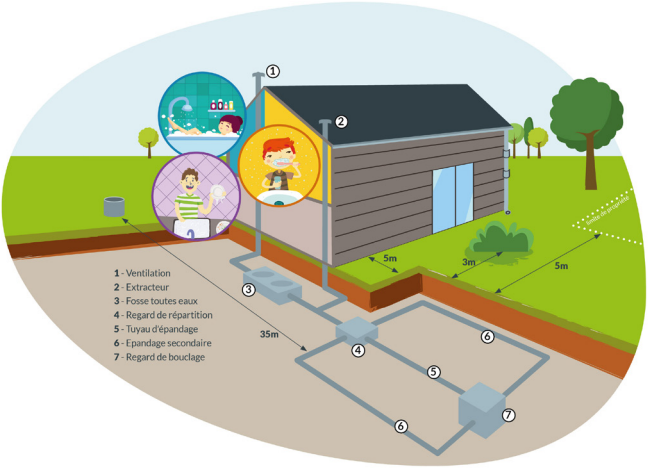

La page des écoliers

Les écoliers, dans la continuité du projet poterie, réalisé durant l'année scolaire 2017-2018, ont travaillé sur un petit livret. Il permet, sous forme de jeux, de découvrir le centre du Bourg en y recherchant les différentes œuvres des enfants, qui y sont installées.

Destiné aux enfants et à leurs parents, il sera disponible en mairie, à l'Auberge des pêcheurs et cet été au point information à la Base sport-nature.

La recette : Le pudding du développement durable

Au printemps nous faisons le grand nettoyage des placards de la cuisine, nous commençons par celui de la pâtisserie et nous sortons tous les petits restes : les fruits secs, les fruits confits, le fond du pot de miel et les fonds de paquets de céréales du petit déjeuner etc…

Tout ça va nous servir pour notre gâteau. Il nous faut :

- 150 g de pain rassis (environ)
- 3 œufs
- 50 cl de lait
- 1 sachet de sucre vanillé
- Cannelle en poudre
- Cassonade (vergeoise) (ou confiture et/ou le miel)
- 2 cuillères à soupe de raisins secs et/ou tout ce qu'on a trouvé.

Écraser ou mixer le pain rassis. Dans une casserole, faire chauffer le lait avec le sucre vanillé et la cassonade ou le miel selon les choix. Dans un saladier, battre les 3 œufs. Verser par-dessus le lait chaud. Ajouter une pincée de cannelle puis le pain émietté. Bien mélanger. Ajouter ensuite, au choix, de la confiture, des morceaux de fruits, des raisins secs... enfin un peu tout ce qu'on veut ! Verser la préparation dans un moule et faire cuire au four pendant environ 45 min à 180-200°C. Attendre le refroidissement avant de démouler et déguster avec la satisfaction d'avoir consommé tous les petits restes.

Michel Minaret

La vie des associations

LES BOUT'CHOUX DUNOIS

UNE MOBILISATION FORTE ET PAYANTE

L'association remercie les parents d'élèves, les élus et l'équipe éducative pour leur implication contre le projet de fermeture d'une classe du RPI.

Bonne nouvelle ! La nouvelle proposition de carte scolaire a été rendue publique et le RPI de Saint Sulpice le Dunois - La Celle dunoise ne serait plus en danger pour la rentrée 2019. C'est un soulagement (restons prudent, ce ne sera définitif qu'en mars) mais pour le moment, **l'école de St-Sulpice ne figure plus dans la liste des fermetures de classe !** C'est une réussite collective qui montre qu'il était important de se mobiliser.

Les nombreuses décisions de fermetures de classes voire d'écoles restent tout de même préoccupantes pour l'avenir de l'école rurale en Creuse et nous soutenons la mobilisation des écoles encore concernées.

Les bénef des Bout 'Choux !

Soirée loto des écoles du 8 février : recette 2210 € et bénéfice réalisé : 1195.20 €

Vente des calendriers 2019 : recette 1016€ et bénéfice réalisé : 872€ (forte progression par rapport à l'an dernier).

Merci à tous pour votre participation qui contribue à la réussite de ces manifestations, nous vous tiendrons informés des investissements réalisés pour les écoles en fonction des projets menés par l'équipe enseignante ou de leurs besoins en matériel.

LES BOUT'CHOUX DUNOIS,
Le 5 mars 2019

N'hésitez pas à nous contacter par mail lesboutchouxdunois@gmail.com

LA VIE DE L'ACE (Association Celloise d'Entraide)

L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est déroulée le samedi 16 février 2019, sous la présidence de Jeannine CARENTON qui nous a présenté le rapport moral. Elle a insisté sur les points suivants :

« Cette année comme d'habitude, nos bénévoles, membres et adhérents ont œuvré ensemble avec enthousiasme pour mener à bien nos activités sociales, sportives et attractives, toujours avec la même conviction : rassembler le plus grand nombre de participants. »

« Il paraît, selon les statistiques, que l'on serait passé de 12,5 millions de bénévoles en France il y a 15 ans, à presque 22 millions aujourd'hui. Chez nous, il n'en est pas de même. Mais rassurez-vous, le bénévolat ne doit pas faire peur ».

Ensuite, le rapport d'activité et le compte de résultats, ont été présentés. Ils ont été votés à l'unanimité. Lors de l'assemblée générale, le conseil d'administration a été renouvelé. Le conseil a été ainsi constitué :

Le bureau :

Michèle RAMEIX – Présidente d'Honneur	Jeannine CARENTON – Présidente
Maryline BERGER – Vice Présidente	
Chrystel PROUST – Trésorière	Michel MINARET – Trésorier adjoint
Sabine TOURTEAU – Secrétaire	Michelle TOURTEAU – Secrétaire adjointe

Les membres du conseil d'administration :

Catherine GODIN	Fabienne JAMET
Marie-Thérèse PINGAUD	Alain REICHARD
Jocelyne REICHARD	Jonathan ROBINSON (coordinateur peinture)
Gaîl WILSKE (coordinatrice sport)	

Voici les projets de l'ACE pour 2019 :

- Exposition de peinture du 13 juillet 2019 au 28 juillet 2019, vernissage le vendredi 12 juillet 2019,
- Voyage à Amboise : le 7 septembre 2019,
- Vente Solidaire : les 26 – 27 – 28 octobre 2019,
- Repas de Noël ouvert à tous : le 8 décembre 2019 à 12h.

Les divers ateliers que propose l'ACE continuent.

Pour tous renseignements, merci de contacter le 07 63 11 58 00
ou le 05 55 89 01 24.

La Présidente

Jeannine CARENTON

Le Paradis de Pablo

Le Paradis de Pablo ajoute une corde à son arc !

De bonnes nouvelles pour ce printemps :

Nous avons réceptionné et mis en service la petite handi-calèche pour 1 personne en fauteuil, cela nous ouvre vraiment de nouvelles perspectives d'inclusions sociales lors de balades pédestres pour découvrir ou redécouvrir la nature.

MERCI à tous pour votre soutien et bien sûr au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, à la Ligue FSGT Nouvelle Aquitaine, aux Cabochards du Cœur, à Harmonie Mutuelle Limousin qui nous ont suivis dans ce projet.

Parce que nous appartenons à une fédération omnisport, le 13 avril 2018, des membres de l'association partiront au Porge (33) pour suivre une journée de formation animateur bénévole Tir à l'Arc, car oui nous allons aménager un pas de tir dans l'enceinte du centre équestre, grâce à cette formation nous pourrons accueillir des pratiquants petits et grands dès les vacances d'été. Bien sûr, cette pratique sera aussi ouverte aux personnes en situation de handicap.

Nous serons bien entendu ouverts pendant toutes les vacances de printemps, sur réservation : cours d'équitation, balades montées, poney ou âne en main ou en calèche. Un temps fort vous sera proposé pour le week-end de Pâques (20, 21 et 22 avril) à partir de 14h : chasse à l'oeuf à dos de poney ou d'âne : 1 adulte + 1 enfant + 1 poney sur un circuit inédit.

Bon printemps à tous !

Good news for spring time !

Now the small carriage for one wheelchair is useable. This is the opportunity to mix people practicing short walks from 1 to 2 hours.

For summer time, we are opening a new section for Archery in recreation on the centre site. There will be an archery practice inside the centre site. Of course, this practice will be open to handicaped people as well.

The centre will be opened during spring holidays, please call to book your poney or donkey ride for children, your riding lessons, your horseback rides or your horsedrawn carriage rides.

On Easter week-end (April 20,21 and 22), each day from 2 pm : egg hunt with poneys or donkeys (1 adult +1 child+1poney or donkey)

Let's have some fun time!

Toute l'équipe du Paradis de Pablo - 15 rue des Pradelles - 23800 La Celle Dunoise

tél : 06 01 76 15 63

Temps forts de l'été :

- dimanche 7 juillet : présence au vide-grenier pour des parcours ludiques à poneys gratuits
- dimanche 4 août : Fête du Paradis

Manifestations 2019

Dates	Associations	Lieu	Manifestations
Les lundis	**Récréation Active**	48, rue de la Marche	**Atelier patchwork** de 14h à 18h
Les mercredis	**A.C.E.**	Salle des Loisirs	**Gymnastique** de 10h à 11h
Les jeudis	**A.C.E.**	Salle des Loisirs	**Zumba** de 18h à 19h
Les jeudis	**A.C.E.**	Local ACE 21, route des Peintres	**Atelier peinture et relais lecture** de 15h à 17h
16 mai 20 juin	**Relais Assistantes Maternelles du Pays dunois**	Salle des Loisirs	**Baby gym** de 9h30 à 12h
13 avril	**Et au milieu coule la Creuse**	Départ Base sport-nature	**Randonnée pédestre** inscriptions à 8h45
13 avril	**Municipalité**	Base sport-nature	**Journée fleurs et nature** **à partir de 14h**
13 avril	**Et au milieu coule la Creuse et Digitale**	Base sport-nature	**Troc plantes** 14h
13 avril	**Les bout'choux**	Saint Sulpice le Dunois	**Soirée carnaval repas western, démonstration de danse country** **à 19h**
14 avril	**Comité des fêtes**	Salle des Loisirs	**Foire aux livres**
20 avril	**Comité des fêtes**	Salle des Loisirs	**Soirée théâtre**
à partir du 15 mai	**Monique et Pierre Brunet**	Cessac	**Jardin de la Ceindrille** visite guidée sur rendez-vous tél : 05 55 52 25 69
31 mai	**Les Granges aux Belles**	Église	**Concert de Gospel** à 20h30
De juin à octobre	**Antoine Melchior**	Atelier : 7, le Chiron	**Exposition de nouvelles peintures**
22 juin	**RPI et « Les bout' choux »**	Salle des Loisirs	**Fête des écoles** **à 18h**
7 juillet	**Comité des fêtes**	Le Bourg	**Vide grenier**
12 juillet	**A.C.E.**	Salle polyvalente	**Vernissage de l'exposition de peinture** à 18h30
du 13 au 28 juillet	**A.C.E.**	Salle polyvalente	**Exposition de peinture** tous les jours de 15h à 18h30
14 juillet	**Comité des fêtes**	Le Bourg	**Feu d'artifice et bal**

Impression ECP